

Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française portant désignation de la section de la Commission chargée de donner son avis sur la formation continuée et la formation complémentaire des membres des personnels des centres psycho-médico-sociaux subventionnés

A.E. 10-08-1992 M.B. 03-10-1992

modifications:

**A.E. 16-03-93 (M.B. 01-05-93)
A.Gt 11-04-94 (M.B. 12-05-94)**

**A.Gt 23-12-93 (M.B. 03-03-94)
A.Gt 09-06-98 (M.B. 13-10-98)**

L'Exécutif de la Communauté française

Vu le décret du 24 décembre 1990 relatif à l'organisation de la formation continuée et à la formation complémentaire des membres des personnels des centres psycho-médico-sociaux, notamment l'article 7, 4e alinéa ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 30 décembre 1991 relatif à l'organisation de la formation continuée et à la formation complémentaire des membres des personnels de certains établissements d'enseignement et des centres psycho-médico-sociaux;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 6 août 1991 portant délégation de compétences en matière de formation continuée et de formation complémentaire pour les membres des personnels de l'enseignement fondamental, de l'enseignement spécial et des centres psycho-médico-sociaux,

Arrête

*modifié par A.E. 16-03-1993; A.Gt 23-12-1993; A.Gt 11-04-1994 ;
A.Gt 09-06-1998*

Article 1er. - Sont désignés en tant que membres de la section de la commission chargée de donner son avis sur la formation continuée et la formation complémentaire des membres des personnels des centres psycho-médico-sociaux subventionnés, les personnes dont les noms sont repris ci-après:

- *Président:*

- M. J.-P. Lejeune, inspecteur coordonnateur.

- *Membres représentant les centres P.M.S. officiels subventionnés:*

- M. Dumont, directeur de l'Institut d'Orientation et de Guidance à Namur;
- Mme Livine Pohl, directrice du centre P.M.S. d'Etterbeek;
- Mme Evelyne Tollet, directrice du centre P.M.S. de Schaerbeek;
- Mme Nicole Lhost, directrice du centre P.M.S. provincial de Binche;
- M. Marcel Wouters, directeur du centre P.M.S. de Forest.

- *Membres représentant les centres P.M.S. libres subventionnés:*

- M. Pol Landercy, directeur du centre P.M.S. libre d'Ottignies, en remplacement des membres démissionnaires.

-
- M. Claude Durieu, président de l'assemblée des pouvoirs organisateurs de la F.C.P.L., président des pouvoirs organisateurs des centres P.M.S. libres de Charleroi ;
 - M. A. Lavianne, directeur du centre P.M.S. libre de Woluwé, département B, président du conseil de formation continuée des centres P.M.S. libres (C.F.P.L.);
 - M. Jules Jeandrain, secrétaire général de la F.C.P.L.;
 - M. Jacques Vallée, président du pouvoir organisateur des centres P.M.S. libres de Binche et Jolimont.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa parution au Moniteur Belge.